

La MRC soutient les PME touchées par les tarifs douaniers dans le cadre du programme de financement du gouvernement du Québec

Votre entreprise est touchée par les tarifs douaniers américains ? Vous pourriez obtenir jusqu'à 150 000 \$ en financement et être accompagné gratuitement par l'équipe de développement économique de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Saint-Michel, le 25 août – Dans un contexte économique où plusieurs entreprises doivent composer avec les conséquences des tarifs douaniers imposés par les États-Unis, la MRC des Jardins-de-Napierville à travers son équipe de développement économique souhaite informer les entreprises et les municipalités qu'une aide gouvernementale est disponible pour les soutenir et assurer la poursuite de leurs activités.

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique du territoire. La MRC rappelle que les entrepreneurs peuvent compter sur les membres de son équipe pour les accompagner dans leurs demandes auprès du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME).

Le PAUPME dont les modalités ont été déterminées par le gouvernement du Québec, s'adresse aux entreprises exportatrices de marchandises ainsi qu'aux fournisseurs et sous-traitants d'une ou de plusieurs entreprises qui exportent vers les États-Unis. Pour être admissible, une entreprise doit notamment :

- être inscrite au Registre des entreprises du Québec depuis au moins deux ans,
- avoir son siège social dans la MRC des Jardins-de-Napierville
- avoir réalisé un chiffre d'affaires se situant entre 200 000 \$ et 2 M\$ lors du dernier exercice financier.

Les entreprises doivent démontrer qu'au moins 25 % de leur chiffre d'affaires de 2024 provenait directement ou indirectement des exportations vers le marché américain et qu'elles subissent ou anticipent une diminution importante de leurs revenus en raison de ces mesures.

L'aide accordée prendra la forme d'un prêt pouvant atteindre 150 000 \$, couvrant jusqu'à 75 % des besoins de liquidités de l'entreprise pour une période d'un an. Les sommes accordées doivent servir à répondre aux besoins de fonds de roulement afin de permettre aux entreprises de maintenir leurs opérations tout en mettant en place des stratégies d'adaptation, telles que l'amélioration de la productivité, l'accroissement de la compétitivité ou la diversification des marchés.

Les modalités du programme sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2028.

Si votre entreprise a un chiffre d'affaires qui dépasse 2 M\$, vous pouvez également bénéficier d'un soutien financier à partir d'autres programmes accessibles.

Les entrepreneurs qui souhaitent obtenir plus d'information ou vérifier leur admissibilité sont invités à communiquer avec la MRC des Jardins-de-Napierville par courriel : info@mrcjdn.ca ou par téléphone au 450 454-0559.

La MRC souhaite assurer la pérennité des entreprises locales en les accompagnant étape par étape. Notre équipe est disponible pour vous accompagner à naviguer dans vos démarches et vos projets.

« Il est très important que les activités économiques de nos entreprises situées dans notre MRC puissent continuer d'être lucratives. Notre équipe de développement économique est là pour soutenir nos entrepreneurs. », fait valoir le préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville, Yves Boyer.

-30-

Source :

communications@mrcjdn.ca
MRC des Jardins-de-Napierville
450 454-0559
www.mrcjardinsdenapierville.ca